



Violence volontaire sur mineur de 15 ans

Par Nicolulu, le 30/01/2016 à 09:35

BONJOUR marque de politesse[smile9]

Ma fille de 17 ans a subit des coups de poings au visage de la part de son beau père.
Arcade sourcilière suturée et nez fracturé.
21 jours d'itt.

La maman au moment des faits l'a déposé chez une amie sans l'amener aux urgences.
Depuis elle n'a plus de contact avec elle car elle a déposé l'ensemble de ses affaires chez elle.

Le jour même j'ai amené ma fille aux urgences (je suis distant de 100kms de ma fille) et j'ai déposé plainte pour :

Violences sur mineurs de 15 ans avec itt de plus de 8jours.

Non assistance à personne en danger (pour la mère)

Abandon de personne en incapacité de se protéger.'

J'ai également saisie le jaf et une audience est prévue pour le 7 mars.

Que risquent ils pour ce genre de faits ?

Une plainte avait été déposé en 2008 pour des faits de violences n'ayant pas entraîné d'itt.

Mais la jaf de l'époque avait dit "je ne tolérerai pas d'autres fois"

Que puis-je dire a ma fille qui souffre et qui me dit que de toute façon elle ne croit pas en la justice et qu'ils n'auront rien Pensez-vous qu'une condamnation est possible et que des dommages lui soit versées ??? Merci pour vos reponses'